



GEMENG
JONGLËNSTER

Junglinster, le 02 septembre 2024

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 19 juillet 2024 le conseil communal a fixé le règlement-tarif pour un emplacement de stationnement d'un « Food Truck » sur le territoire de la commune de Junglinster.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 03 septembre 2024 au 17 septembre 2024 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire